

d

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--

DECRET N°74-184 du 28 juin 1974

portant acceptation de la démission
de Madame Hélène AHOLOU, née KEKE,
du Corps de la Magistrature Dahoméenne.--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1974 ;
- VU la Loi n° 65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents ;
- VU la Loi n° 65-3 du 20 Avril 1965, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU l'Ordonnance n° 72-23 du 24 Juillet 1972, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU la Requête en date du 22 Février 1974 de Madame AHOLOU, née KEKE, marquant sa volonté de démissionner de ses fonctions de Magistrat intérimaire ;
- SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 16 Mai 1974 ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Conformément aux dispositions de l'article 74 alinéa 1 de la Loi n° 65-5 du 20 Avril 1965 portant Statut de la Magistrature, est acceptée la démission de Madame Hélène AHOLOU, née KEKE, de ses fonctions de Magistrat intérimaire.

.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er Juillet 1974 sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 28 juin 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Lieutenant-Colonel B. OHOUENS

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS :

PR 4 - SGG 4 - MJL 20 - Ministères 11 - SPD 2
CSM 2 - IAA 2 - CF 1 - DB 1 - Dtion Stat. 1 - CMI 1
Intéressé 1 - J O R D 1.- CMR 4 IAA-DCCT-IGF 3
Gde Chanc. 1 DC-Solde 2 Trésor 4